

Ville de Carqueiranne
et Comité Officiel des Fêtes

LA Fête
DU
PRINTEMPS

13 avril

**Place de la République et avenue
Jean Jaurès**

De 10h à 17h30

APPEL À CANDIDATURE

Objet : Dossier de candidature pour la Fête du Printemps

Date : Samedi 13 avril de 10h à 17h30

Lieu : Place de la République et avenue Jean Jaurès

**Vous êtes un créateur ou vendeur de produits locaux ?
producteur local de fleurs ?
de plants ? de miel ? de vin ? de spiruline ?
Candidatez pour exposer et vendre vos produits à l'occasion de la
Fête du Printemps !**

**Merci de retourner ce formulaire de demande de participation par
courriel à evenementiel@carqueiranne.fr (ou par voie postale à : Hôtel
de Ville Service Évènementiel Place de la République
83320 CARQUEIRANNE) avant le 22 mars 2024.**

**Les exposants retenus, recevront une confirmation de participation
le 29 mars, au plus tard.**

Votre candidature devra comporter :

- Le présent formulaire d'inscription dûment rempli
- Une attestation de Responsabilité civile professionnelle
- Des photos de vos créations en lien avec le printemps

Renseignements à compléter :

Nom :
Prénom :
Société ou Particulier :
Type de produit vendu :
Téléphone :
Adresse mail :
Code postal :
N° SIRET (si vous en possédez) :
Adresse du site web et/ou page Facebook-Instagram :

Dimensions du stand : mètres linéaires

(5m de longueur x 2m de profondeur max)

Tarif de 5€ le mètre linéaire, conformément à la décision du Maire DM n°2024-002 en date du 8 janvier 2024, fixant les tarifs applicables à l'occupation du Domaine Public.

Besoin électrique : oui non

Processus de dépôt de candidature :

1. Vous recevez ce dossier à remplir et à nous renvoyer avant le 22 mars 2024 par courriel à evenementiel@carqueiranne.fr ou par voie postale à : Hôtel de Ville Service Évènementiel Place de la République 83320 CARQUEIRANNE pour que votre candidature soit bien prise en compte, passé ce délai, celle-ci ne sera pas valable.

2. Notre commission d'attribution des emplacements se réunira entre le 25 mars et le 27 mars, pour vous donner une réponse définitive le 29 mars au plus tard par courriel.

Acte d'engagement :

- Le soussigné confirme que les informations ci-dessus sont contractuelles.
- Le soussigné accepte que sa participation à la Fête du Printemps soit régie par le règlement ci-après dont il déclare avoir pris connaissance.
- Le soussigné s'engage par la présente à participer à la Fête du Printemps si sa candidature est retenue.

RÈGLEMENT DE LA FÊTE DU PRINTEMPS

Article 1 : Inscription et Désistement

Les candidatures seront retenues après réception du dossier complet, à envoyer au plus tard le 22 mars 2024 par courriel à :

evenementiel@carqueiranne.fr (ou par voie postale à : Hôtel de Ville Service Évènementiel Place de la République 83320 CARQUEIRANNE. Passé ce délai, votre candidature ne pourra être présentée à la commission d'attribution des emplacements.

La décision de ladite commission vous sera notifiée au plus tard le 29 mars 2024.

Article 2 : Engagements du titulaire d'un emplacement

Le titulaire s'engage à être en règle avec les administrations fiscales et juridiques. Il doit pouvoir justifier de son statut officiel et posséder une assurance de responsabilité civile. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable en cas d'infraction de tout type.

Article 3 : Tenue du stand

Le Titulaire s'engage à être présent aux horaires d'ouverture au public, de 10h à 17h30 le samedi 13 avril, sans interruption.

Aucun exposant n'est autorisé à vendre des boissons ou de la nourriture.

L'emplacement devra être tenu et restitué en parfait état de propreté et les déchets éventuels déposés aux endroits destinés à cet effet.

Un soin tout particulier devra être apporté à l'aménagement de l'espace côté public, mais aussi à l'arrière du stand (stock et effets personnels rangés sous les tables ...), ceci pour des raisons esthétiques et qualitatives, et afin que la présentation des objets soit valorisée.

Il est conseillé également de prévoir des moyens de communications utiles à la présentation du travail exposé, ainsi que le matériel nécessaire à l'emballage de la marchandise.

Article 4 : Autorisation d'utilisation visuelle

En vue de la promotion de l'évènement, les photographies de la Fête du Printemps pourront être utilisées dans des publications et sous toutes les formes d'éditions exclusivement destinées à la communication et à la promotion de celle-ci pendant 3 ans le titulaire de l'emplacement autorise les organisateurs à prendre des photos des produits exposés.

Informations générales :

Déroulement de l'évènement : La mise en place des stands se fera le samedi 13 avril de 8h à 10h, les stands devront être impérativement prêts pour 10h, heure d'ouverture au public. La désinstallation des stands se fera le samedi 13 avril après 17h30, et au plus tard à 18h30.

Déchargement / Installation des stands : Il est indispensable de respecter scrupuleusement les horaires d'arrivée indiqués ci-dessus. Après avoir déchargé votre marchandise sur place, vous irez vous garer sur le parking Rebufat situé derrière l'Hôtel de Ville. Le même dispositif sera mis en place pour le remballage.

Communication / flyers : Le visuel numérique ainsi que les différents supports de communication web (page évènement facebook...) seront envoyés par courrier électronique aux exposants afin qu'ils diffusent le plus largement possible l'information.

Votre contact pour tout renseignement complémentaire Service Évènementiel :
04 94 01 40 43.

THÉMATIQUE : LE PRINTEMPS

À le

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »